



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°25/2023

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 22 juin à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – Auditorium de l'Arche Bernadette – 1, rue de Lorraine - THAON-LES-VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Convention
Territoriale d'Exercice
Concerté 2023 au
titre de France
Services

M. Michel FOURNIER est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTRAND Hervé, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GUELLAFF Kevin, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique (à partir du de la délibération N°25/2023), MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, PIERRE Gabriel, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe (à partir de la délibération n°24/2023), THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VILLEMIN Yannick

**DATE DE
CONVOCAION**

13/06/2023

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

31

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

2

**NOMBRE DE
VOTANTS**

33

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

33

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique (donne pouvoir à THOMAS Dominique), MARTIN Eric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 088-200048726-20230622-DELIB25_2023-DE



Monsieur le Président demande à M. Alain ROUSSEL, Vice-Président, de présenter le rapport aux membres du Comité.

Considérant l'article 27 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2001, modifié par la loi n°2016-1888 du 26 décembre 2016,

Considérant la loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Considérant les orientations du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges adopté le 9 décembre 2021 qui font de l'animation du réseau des sites labellisés France Services un axe prioritaire d'intervention de la collectivité,

Considérant l'avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 30 septembre 2022,

Considérant la délibération du Conseil Départemental des Vosges du 24 octobre 2022,

Considérant la délibération n°48-2022 du 6 octobre 2022,

Vu la demande du Conseil Départemental des Vosges de mener avec les gestionnaires France Services une réflexion sur une gestion départementale coordonnée des France Services en vue d'offrir un niveau de qualité de service au public cohérent et harmonisé sur l'ensemble du territoire,

Vu la proposition du Conseil Départemental des Vosges d'apporter une contribution financière aux gestionnaires France Services afin de maintenir un haut niveau de services, tout en préservant leur souplesse d'action. Cette participation est calculée sur la base de 80% du reste à charge des charges de ressources humaines en déduisant au préalable l'intégralité de la participation de l'Etat,

Vu que le cadre relationnel entre chaque gestionnaire de sites France Services et le Conseil Départemental est régi via des conventions bilatérales spécifiques qui précisent la mise en œuvre concrète territoriale (maillage, niveaux de service, niveaux RH) en respect du cahier des charges de la CTEC,

Le budget permettant au Conseil Départemental de calculer son intervention financière pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

Eléments	Montant
Masse salariale prévisionnelle	427 778,82 €
Subvention Etat	350 000,00 €
Participation du Département	62 223,00 €
Forfait encadrement	20 000,00 €
Participation du PETR à la coordination du Département	- 9 500,00 €
Subvention prévisionnelle	72 723,00 €

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'approuver le budget 2023 de la convention territoriale d'exercice concerté afférente à France Services avec le Conseil départemental des Vosges pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- d'autoriser le Président à solliciter les financements relevant de la participation du Conseil départemental des Vosges ;
- d'autoriser le Président à signer toute acte utile à la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le budget 2023 de la convention territoriale d'exercice concerté afférente à France Services avec le Conseil départemental des Vosges pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- **AUTORISENT** le Président à solliciter les financements relevant de la participation du Conseil départemental des Vosges ;
- **AUTORISENT** le Président à signer toute acte utile à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Yannick VILLEMEN

